

Les élus FO LATECOERE vous souhaitent à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles une très bonne année 2014.

I. PARTICIPANTS

Direction : Mme L.Daubert - Mme C.Pignères-Boutonnet - M.Vaidié

Délégués FO : C.Amiel - P.Rivière - P.Vincent - Y.Da costa - S.Faget - R.Briez - P.Miquel - G.Clavel - L.Teillet - P.Vessella

II. EMPLOI

Evolution des effectifs depuis le 1^{er} décembre 2013

- **Nombre d'embauches ? Types de contrats ?**

Réponse Direction :

- *2 embauches CDI Cadres : Direction Générale*
- *1 embauche Ouvrier en CDD : Fabrication*
- *1 passage en CDI : Fabrication.»*

- **Nombre de départs ? Types de contrats ?**

Réponse Direction :

- *1 démission à la Direction des Achats*

1124 (CDI + CDD + Alternance) à fin décembre 2013

III. ACCORD R.T.T

Suite à l'article 12.2 de l'accord de RTT, le personnel ingénieur et cadre effectue 218 jours de travail par an maximum. Tous les cadres ont-ils obéi à cette règle ?

Réponse Direction :

«L'ensemble de la population Cadre a obéi à cette règle dans la mesure où les jours de congés, de RTT ou d'ancienneté sont repris dans l'exercice suivant, soit par l'exercice d'un droit à report soit par l'intermédiaire du CET.»

IV. HEURES SUPPLEMENTAIRES

Le contingent d'heures supplémentaires a été fixé par accord collectif étendu à 175 heures annuelles.

- **Tout le personnel mensuel a-t-il obéi à cette règle en 2013 ?**
- **Si non, combien de personnes ont dépassé ce quota ?**

Réponse Direction :

«20 personnes ont dépassé le quota annuel de 175h. Elles ont signé ou signeront pour les dernières un avenant de travail en temps choisi.»

V. MUTUELLE

Quand ferez-vous une information relative à l'impact de la loi de Finances 2013 portant sur les cotisations Mutuelle ?

Réponse Direction :

«Une ère information aura lieu avec les bulletins de salaire de Janvier 2014.»

VI. GARANTIE DE PROGRESSION SALARIALE

Selon l'accord Non Cadre de la politique salariale 2013, les personnes présentes sur l'ensemble de l'année 2013 qui ne disposeront pas d'une évolution de leur salaire de base d'un montant de 40 € doivent bénéficier d'une garantie de progression applicable au 1^{er} janvier 2014 portant leur augmentation générale 2013 à un montant de 40 €. Combien de personnes vont bénéficier de cette mesure en janvier 2014 ?

Réponse Direction :

«50 personnes concernées en Janvier 2014.»

VII. REVALORISATION DE LA PRIME D'ANCIENNETE CADRE

Pour l'année 2013, l'Allocation Annuelle d'Ancienneté cadre est de 113 € /année ancienneté. La prime versée aux cadres a été calculée avec la valeur de l'année 2012. Quand allez-vous régulariser la situation ?

Réponse Direction :

«La régularisation interviendra au plus tard sur la paie de Février 2014.»

VIII. 5ème SEMAINE DE CONGES

Combien de personnes ont travaillé pendant la période de fermeture de fin d'année ?

Réponse Direction :

«97 salariés ont travaillé au moins 1 jour.»

Quand seront versées les indemnités de repas et les indemnités kilométriques pour le personnel présent pendant la fermeture ?

Réponse Direction :

«Les virements auront lieu en fin de mois de Janvier 2014.»

Il semblerait que des salariés aient été mis en astreinte pendant leurs congés alors que notre accord société ne le prévoit pas. Pouvez-vous confirmer cette information ?

Comment pensez-vous régulariser cette situation ?

Réponse Direction :

«Les fiches d'astreinte ne nous sont pas encore parvenues, nous n'avons donc pas encore connaissance de salariés qui seraient dans ce cas.»

Nous reviendrons vers vous après analyse des feuilles de Décembre 2013 si le cas s'est présenté.»

Position FO

Les délégués du personnel FO rappellent qu'un salarié en congé ne peut pas être d'astreinte.

FO demande à la direction de rappeler ces directives aux hiérarchies.

La prochaine réunion des délégués du personnel aura lieu le **4 Février 2014**

Ces réunions permettent de solliciter la Direction au sujet de **VOS PREOCCUPATIONS**.

Alors n'hésites pas à **CONTACTER** ton élu de secteur ou les élus DP pour que les points traités en réunions DP soient au plus proche de tes attentes.